Bulletin n° 2018-1

versailles environnement et initiative

26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES – 06 60 62 93 83 - contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

1 Editorial

VEI a choisi dans son bulletin de rentrée annuelle 2018 de cibler des thèmes spécifiques en réponse à l'actualité locale récente et non pas de balayer toutes les activités associatives. Nous vous invitons à réagir à ces textes, et à partager avec vos voisins les informations ou les questions qui y figurent.

Voici donc des pistes de réflexion et d'observations sur la nature en ville, et notamment les relations que les habitants à Versailles et en périphérie peuvent avoir avec **les arbres de l'espace public** (rues ou squares), qui ont provoqué ces derniers mois protestations, débats, pétitions locales et renoncements. Ce sujet n'est pas clos … Les espaces arborés doivent être entretenus et renouvelés.

La **concertation locale** reste une question délicate d'actualité, loin d'être résolue à Versailles.

L**a pollution de l'air** nous concerne tous : nous la subissons et nous la créons. Les transports motorisés et le chauffage domestique, en sont les contributeurs principaux. Il existe des réponses partielles au problème. Mais elles sont appliquées avec lenteur et dans la houle. Des contentieux médiatisés en sont la preuve comme en ce début d'année. L'urgence d'amélioration subsiste, y compris à Versailles, situé dans un périmètre à problèmes.

La prochaine date de rendez-vous pour tous les adhérents et sympatisants :

Mercredi soir 4 avril 2018 à 20h15 précises : Assemblée générale de VEI

Salle de la Rotonde Caserne de Croy, 5 rue Royale à Versailles

20h15 : Approbation des comptes, renouvellement du conseil d'administration, débat d'orientation.

22H15 : Pot de l'amitié.

Sommaire :

1 Editorial 1
2 La concertation 2
C'est souvent là que le bât blesse, et pourtant nous sommes en 2018 2
Analyse d'un exemple à ne pas suivre : le boulevard de la République 2
Conclusion 3
3 Zone Chantiers 2018, où en est-on ? 3
Les ouvrages 3
La participation du public et des riverains 4
4 Des tours aéroréfrigérantes dans le quartier Notre Dame, rue Robert de Cotte … BRRR 4
5 Quelques autres nouvelles sur l'environnement 5
6 Pollution de l'air : Quelle situation ? 6
Contentieux européen sur la qualité de l'air 6
Des solutions, des batailles, des exemples près de chez nous 6
Des exemples à l'étranger 6
Qu'est ce que cela signifie pour nos actions associatives ? 6
7 Les autobus dans Versailles Grand Parc 7
8 Les arbres à Versailles : VEI interroge les versaillais. 8
Quel sens ont les arbres pour vous ? Quelques réponses 8
L'intérêt des français pour les arbres sur le long terme 8
Plaidoyer pour une forêt 9
En 2018 l'Office National des Forêts s'adapte aux exigences sociétales 9
Les haies fruitières : Il n'y a pas que de l'ancien au Potager du Roi 10
Les arbres des espaces publics à Versailles 10
9 Un mot sur notre fonctionnement et un appel à votre soutien 12

2 La concertation

C'est souvent là que le bât blesse, et pourtant nous sommes en 2018

VEI a inscrit dans ses statuts en 2001 « Rechercher et développer auprès des habitants l'information relative aux projets d'aménagement » et se bat logiquement régulièrement sur ce point. Aujourd'hui, la concertation avec le public ou les usagers de proximité entre dans les esprits, plus lentement dans les mœurs, et s'inscrit aussi dans de nouveaux textes : elle doit contribuer à la construction de projets communs.

Déjà devenue de nature constitutionnelle depuis 2007 (article 7 du préambule de la Constitution), la concertation se développe concrètement depuis 2017 avec la création récente d'un nouveau métier public, le « garant de la concertation », et des **possibilités nouvelles d'initiatives citoyennes** pour les projets d'une certaine taille.

La concertation s'inscrit dans la recherche d'une action publique plus transparente et plus efficace. La démarche repose sur la **prise en compte de la maîtrise d'usage** qui reconnaît à l'habitant, et aux acteurs locaux, une expertise d'une autre nature que celle de l'élu ou du technicien, mais tout aussi nécessaire à la pertinence du projet. Cependant, le maître d'ouvrage public du projet est le commanditaire des démarches de concertation et reste **le décideur**, responsable de leur bon déroulement.

Dans le langage courant, une confusion s'est installée entre les termes **concertation, participation, consultation**. En fonction des contextes et des objectifs recherchés, les méthodes employées et la prise en compte des attentes exprimées par les usagers sont ainsi plus ou moins développées. De la non-information à la co-production (ou co-construction) du projet, on distingue cinq degrés d'implication des publics. Dans tous les cas, des actions de sensibilisation en amont sont nécessaires pour que les acteurs impliqués dans les démarches de concertation partagent une même culture.

La concertation permet en tous cas de **réduire la « portée d'une voix unique** », qu'il s'agisse d'un pilote public ou … d'un opposant unique.

Pourtant c'est là que le bât blesse avec les décideurs publics, soit jaloux de leurs compétences, soit trop craintifs vis à vis de la concertation, soit encore incompétents en matière d'organisation de cette concertation, en effet pas toujours facile …

Les échanges que nous avons pu avoir avec les visiteurs sur le stand VEI lors du forum des associations de septembre 2017 ou lors de la journée Alternatiba de Versailles en octobre 2017 nous l'ont confirmé : les citoyens sont preneurs de concertation, mais elle est pleine de pièges. Elle nécessite une information préalable bien faite, un calendrier bien choisi (se concerter avant et pas après le démarrage effectif du projet au moins !), une forme organisée, et une réelle marge de manœuvre et de discussion sinon c'est de la simple information.

De mauvais exemples à Versailles :

- la concertation *a posteriori* des travaux et du vote du conseil municipal pour la rénovation du boulevard de la République, (voir l'article ci-dessous),
- l'absence récurrente de mise à disposition du public d'un schéma global et d'un correspondant identifié pour la zone Chantiers (malgré les recommandations successives des commissaires enquêteurs),
- l'habitude en conseils de quartier versaillais de donner trop de place aux informations descendantes sans le plus souvent organiser au préalable la prise en compte des idées des riverains (pourtant inscrite dans le texte de création de ces conseils),
- l'irruption du projet, en pleine ville, des 3 tours aéroréfrigérantes de l'Etablissement Public du Château de Versailles dans une consultation publique un 1er juillet 2017, alors que le projet mijote depuis des années.

De bons exemples aussi : le travail en commissions d'usagers, ou en présentation « ouverte » en conseils de quartier qui réclame un gros travail de pédagogie, puis d'appropriation par les riverains, et qui peut mener à des modifications pertinentes pour des projets de proximité (squares, zones 30, aménagements cyclables)

Des promesses parfois : pour la zone des Chantiers, la municipalité a écrit en mai 2017 dans les réponses officielles à l'enquête publique concernant les circulations périphériques « l'ensemble des études détaillées seront soumises à la concertation ». Nous l'attendons.

Ce qui est dommage, c'est que lorsque la concertation a été mal mise en place, les effets négatifs s'en font sentir *très longtemps* : blocage du projet par réactions brutales, image négative rattachée à un projet qui persiste dans la pensée collective.

Analyse d'un exemple à ne pas suivre : le boulevard de la République

Insuffisance d'information préalable des riverains : les services techniques travaillent plusieurs années ainsi que les associations sur un projet d'aménagement complexe, accompagné d'une étude phytosanitaire convaincante, mais les riverains ne sont pas bien informés de ces études : le jour où les travaux démarrent c'est la crise, qui explose au grand jour lors d'une réunion publique programmée **APRES** le démarrage des travaux de la phase 1.

Coup de grisou et de Com' locale : une pétition et une action locales cachent habilement derrière la défense des arbres le désir du maintien des parkings illégaux pourtant incompatibles avec le remplacement et l'espacement nécessaire des arbres malades ou en mauvais état.

Confusion juridique : le conseil municipal élu vote deux fois avec une quasi-unanimité le passage en stationnement payant de la zone Montreuil en avril, puis les travaux de rénovation en juin du boulevard. Une concertation des riverains proches avec vote consultatif sur une zone restreinte recueille **ENSUITE** un résultat négatif : le projet est suspendu par le maire**. Le vote du conseil municipal (décisionnel et encore non annulé à ce jour) n'est pas respecté et en quelque sorte ridiculisé a posteriori.**

Formulation du questionnement : le vote consultatif a lié deux questions jugées indissociables et pourtant impliquant deux délibérations municipales distinctes : celle du stationnement payant et celle des travaux, d'où la conséquence logique de voter non à l'ensemble si on est contre une seule des deux propositions **: maximisation prévisible du NON.**

Stationnement payant dans les quartiers : aucune zone de Versailles n'a jamais été sollicitée pour s'exprimer sur le stationnement payant. Soudain une zone précise sans statut particulier l'est. Il en résulte **iniquité citoyenne et entre quartiers.** Faut-il réclamer un vote annulant le système payant dans tous les quartiers ?

Illégalité acceptée : 90 voitures ont été comptées en stationnement illégal sur le trottoir sans être sanctionnées, alors que dans les autres quartiers les amendes pleuvent : devons-nous cesser de payer les amendes ailleurs ?

Autres effets induits : découragement et déception de tous ceux qui ont travaillé à ce projet, y compris le conseil de quartier, certitude de voir ce boulevard et ses arbres de plus en plus dégradés, et absence de piste cyclable.

Conclusion

Cet exemple permet d'illustrer en une seule fois la plupart des erreurs relevées en matière de concertation qui, nous le reconnaissons, reste un exercice délicat. Pourtant la communication et ses formes au 21ème siècle permettent non seulement des pétitions de protestation mais aussi, pour un décideur intéressé par la chose, une diffusion des informations préalables et même des concertations locales avant décision : Appli Versailles, lettre électronique, réseaux sociaux, bulletins municipaux, affichages, conseils de quartiers, réunions publiques, les supports ne manquent pas … à condition de s'organiser.

3 Zone Chantiers 2018, où en est-on ?

Les ouvrages

La gare et ses deux passerelles, ses boutiques internes déjà installées fonctionnent. Les bémols : un fort risque de fermeture de la boutique « grandes lignes » vient d'être annoncé, et il y a un seul point « toilettes » souvent en panne pour 70 000 voyageurs par jour. On peut se demander si les lieux et environs tant vantés vont un jour devenir propres.

Les trois projets immobiliers sont tous déjà engagés à cette date : bureaux, CAF, commerces à l'est, Ephad, crèche, étudiants et habitants à l'ouest (au fond côté passerelle SEVESC), siège social de la société Nature et Découvertes dans la « halle ». Des questions sur l'aspect final de ce bâtiment métallique dessiné par l'architecte Bouchain. Il est actuellement démonté pour creuser un sous-sol.

Ilot Ouest début 2018

Démontage de la « halle » en 2018

La gare routière (1700 mouvements de bus/jour), dont le projet a été soumis à l'enquête publique en mars 2017, avec des réponses de la ville en juin 2017, est en construction. Elle devrait être ouverte au printemps 2019. Ce qui inquiète toujours et encore plus les riverains, ce sont les 2 points d'entrée-sortie des bus de la gare qui vont déboucher sur des carrefours déjà saturés.

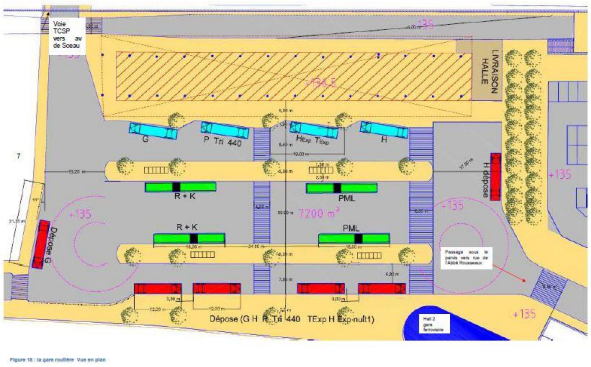

Stationnement automobile : il est prévu un total de 860 places de parking,350 en parking public souterrain sous la gare routière, 510 places privées sous les ilots.

Vélo : les associations se sont battues pour un accès parking pratique, mais il reste contraint.

Espaces verts : Nature et découvertes se verrait aussi attribuer la gestion en permaculture de l'Etang Long, qui appartient au Château.

Indications officielles sur la phase travaux 2017/2019

- Ilot Est : travaux immobiliers jusqu' en septembre 2018
- Ilot Ouest : travaux immobiliers jusqu'en juin 2019
- Gare routière et parking souterrain : travaux jusqu'à mars 2019
- Halle : 2019

La participation du public et des riverains

En gestation depuis 16 ans, la zone des Chantiers se construit par morceaux, et de **multiples enquêtes publiques** se sont succédées (ZAC, PEM, ilots immobiliers Est, puis Ouest, parking et gare routière) qui malheureusement ne donnent **jamais une idée claire du fonctionnement global final**, ni des impacts périphériques. Par nature, et par choix de la Ville, le périmètre de l'enquête est chaque fois strictement limité à un ouvrage.

Depuis 2011, les commissaires enquêteurs recommandent pourtant à la Ville d'en faire une présentation globale mais c'est peine perdue.

Or ce qui intéresse principalement les versaillais, ce ne sont pas les nouveaux programmes immobiliers surmédiatisés de manière répétitive, mais l'impact sur les accès à la gare et sur leur vie quotidienne de riverains en périphérie.

Des informations sont aussi faites **en conseils de quartier** Chantiers et tout récemment seulement, Saint louis. Le projet va augmenter les nuisances de circulation au moins dans ce quartier. De grosses restructurations de carrefours (Poincaré, Francine, Sceaux–Royale) et de voies sont prévues.

Si la création d'un pôle multimodal ne peut se créer sans nuisance pour les riverains, on pourrait espérer que la ville en profite pour diminuer la circulation de transit automobile. Les camions et voitures souvent en « shunt » dans Versailles engluent déjà la périphérie du site Chantiers. En effet *dès le démarrage des études,* il était démontré que le projet s'insérait dans un secteur de circulation à problèmes avec des points noirs bien identifiés.

Un collectif d'associations dont VEI s'est donc créé depuis plusieurs années pour demander sur ces problèmes de circulation une concertation et un suivi à la municipalité. Mais il peine actuellement à obtenir des données et des simulations complètes. Les études s'accumulent. Le périmètre d'études est enfin élargi jusqu'à la gare rive gauche. Mais depuis le début, nous estimons que les effets induits vont plus loin (personne ne le contredit). Il faudrait un véritable plan de circulation de la zone, englobant les 2 entrées de Versailles Orangerie et St Martin., la Place d'Armes, un tronçon de l'avenue de Paris et le quartier des Chantiers jusqu'au pont Colbert.

Une chose est sure encore aujourd'hui : **la multitude de flux croisés dont l'acteur oublié est le piéton pourtant très présent, n'a pas été encore vraiment prise en compte, ni dans les enquêtes, ni dans les études.**

4 Des tours aéroréfrigérantes dans le quartier Notre Dame, rue Robert de Cotte … BRRR

Les 7 millions de visiteurs annuel du château (20 000/jour) ont trop chaud en été et les œuvres d'art aussi. Le Château a toujours été à la fois une passoire thermique en hiver et une gigantesque serre en été. Aujourd'hui le Roi Soleil est dépassé car les touristes sont devenus plus nombreux que les courtisans.

Depuis plus de 10 ans cet établissement public d'Etat réfléchit à la manière de réguler, non pas les flux de touristes qui s'écrasent dans le circuit de visite, mais la température et l'humidité dans ses bâtiments en été.

La solution finalement adoptée avec l'appui par l'architecte en chef, consiste à construire 3 tours aéroréfrigérantes d'une puissance totale de 5 600 kW.h à l'extérieur et à proximité du château, **dans le Pavillon des Eaux situé en pleine ville dans un milieu urbain dense**, à côté d'une copropriété dotée de cours intérieures garnies de nombreuses fenêtres.

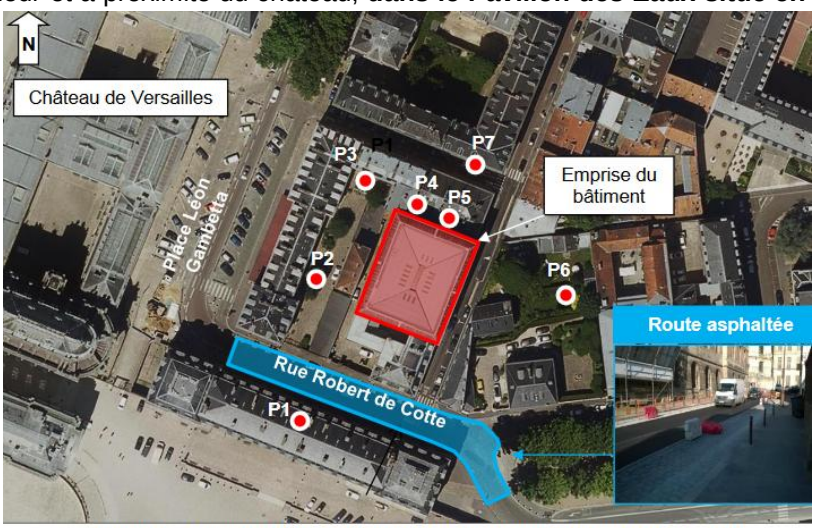

Figure 1 : Caractéristiques du site et positionnement du point de mesure

Ce bâtiment historique **classé** sera restauré mais **rehaussé de plusieurs mètres** pour cacher ces vilains cylindres.

12 gros ventilateurs n'ajouteront que quelques décibels de bruit, paraît-il …

Le sommet de ce système semi-humide de réfrigération sera à l'air libre et émettra de l'air chargé de microgouttelettes d'eau tiède, qui comme c'est écrit dans les documents, engendre **un risque sanitaire de légionellose** dans un périmètre important sous le vent (env 1km). L'utilisation continue de biocides puissants et une surveillance quasi constante du site s'imposent donc.

C'est « en douce » selon les riverains, qu'on est passé d'un choix de système sec au semi-humide beaucoup plus dangereux au point de vue sanitaire. Sinon ce n'était pas assez puissant. (Ah puissance et Château…) Et c'est **en toute discrétion du 4 juillet au 1er aout 2017** qu'a eu lieu une consultation publique qui, entre concerts et feux d'artifices royaux et estivaux, n'a bénéficié d'aucune publicité tonitruante, ni même de l'affichage légal ad hoc. Le Château ne saurait-il toujours pas parler aux versaillais ? C'est donc par hasard que VEI grâce à la vigilance d'un membre du CA venu en mairie pour autre chose, a découvert le dossier et s'est ainsi rapprochée d'une autre association de proximité immédiate avec laquelle nous nous coordonnons désormais. Nos deux associations ont hélas été les seules contributrices à ce dossier assez complexe, qui nous a choqués pour ses nombreux points incertains. Le rapport de l'APAVE ciblait d'ailleurs plusieurs points critiques oubliés.

Et malgré tout, l'arrêté préfectoral d'enregistrement est sorti le 19 octobre 2017, assorti de nombreuses recommandations encore « théoriques ». Il n'était pas possible d'accepter ces incertitudes. Un **recours gracieux** a donc été adressé au Préfet des Yvelines, par chacune des deux associations, contenant une liste de questions précises. Pour VEI, une demande d'**avis de l'Agence Régionale de Santé publique**, des informations sur la **surveillance**, sur le **danger des produits émis** ou utilisés, une **information du public** meilleure, la création d'un **comité de suivi**, une autre **consultation publique** plus complète. La réponse obtenue en janvier 2018 est d'une grande indigence et ne lève aucune incertitude. Or le public en matière d'émissions dans l'environnement a un droit d'accès à toutes les données existantes.

Vue du chantier en mars 2018

Le château ayant « finalement » découvert du plomb dans les bâtiments, une charpente ravagée par des parasites et un socle insuffisamment résistant, les travaux commencés sont prolongés de 2 ans et l'échafaudage est toujours en place. **Ces erreurs de l'analyse de l'état des lieux initial ajoutent à nos inquiétudes et préjugent mal du sérieux du processus et des décisions prises.**

On peut craindre qu'un établissement culturel ne puisse :

- ni contrôler tous ses sous-traitants agissant dans **un domaine qui n'est pas le sien**,
- ni assurer la maintenance rigoureuse que réclame ce type d'**installation dangereuse dite ICPE**,
- laquelle est également surveillée par un corps d'inspection des établissements classés (d'Etat) trop peu étoffé.

Nous demandons :

- un point en conseil de quartier Notre Dame,
- une réflexion ouverte sur les alternatives possibles, et notamment la mise en place d'une régulation des visiteurs, quitte à élargir les horaires, et une meilleure protection de certaines pièces du château,
- une information complémentaire sur les dangers de l'installation, et de ce qui serait fait en cas de crise (sanitaire, incendie, panne, fuites internes),
- la mise en place d'un comité de suivi intégrant le voisinage,
- quel que soit le système, la mise en place d'une surveillance et de mesures qui soient rendues publiques de manière continue.

5 Quelques autres nouvelles sur l'environnement

Déchets : expérimentation sur les « bio déchets » à VGP : Un accord- cadre a été créé afin d'étudier la mise en place d'une collecte expérimentale des bio-déchets des ménages et/ou des producteurs non ménagers pris en charge par le service public (VGP) pour 3 ans. C'est à Achères avec le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIA AP) pour le traitement des boues, que seront traités les déchets puisqu'il y a un centre de méthanisation important.

Vélo entre Buc et Versailles : Le carrefour du Cerf-Volant, à l'entrée de ville des communes de Versailles et de Buc, ainsi que la rue de la Porte de Buc, sont concernés par un projet de réalisation d'une piste cyclable et de reconfiguration du carrefour du Cerf-Volant. Le haut de la rue Louis Blériot à Buc sera aussi aménagé.

6 Pollution de l'air : Quelle situation ?

Des évènements juridiques ou politiques récents relatifs à la pollution de l'air méritent d'être cités. Ils concernent surtout les transports, qui sont avec le chauffage trop souvent oublié, une des composantes principales de la pollution aérienne.

Contentieux européen sur la qualité de l'air

Depuis longtemps, VEI rappelle un précontentieux européen en suspens depuis 2009 à l'égard de la France sur la pollution aérienne. Nous y arrivons. En janvier 2018, l'Europe pose un ultimatum à la France, et Nicolas Hulot aux collectivités (source Maire info).

Nicolas Hulot, ministre français de la Transition écologique et solidaire, a été convoqué en janvier 2018 à Bruxelles en compagnie de huit autres pays pour être « mis en demeure » par la Commission européenne dans le dossier de la qualité de l'air. Ces États, dont l'Allemagne, sans « complément de dossier » seront renvoyés devant la Cour de justice européenne. Qu'est-il reproché à la France au juste ? De ne toujours pas être en conformité avec la directive de 2008 en question. Autrement dit, de tolérer encore des dépassements répétés, dans certains territoires, des valeurs limites d'exposition aux particules fines et au dioxyde d'azote. « *La Commission considère que la France n'a pas pris les mesures qui auraient dû être mises en place depuis 2005 pour protéger la santé des citoyens, et lui demande d'engager des actions rapides et efficaces pour mettre un terme aussi vite que possible à cette situation de non-conformité.* ».Parmi les 15 territoires en cause, une partie des communes franciliennes dans laquelle Versailles est incluse. Que se passe-t-il si la France est condamnée ? Des amendes extrêmement onéreuses, que paie l'Etat donc le contribuable.

Des solutions, des batailles, des exemples près de chez nous

- En février 2018 à Paris, Madame le Maire décide de faire appel du jugement du tribunal négatif à l'égard de l'aménagement piétonnier des voies sur berges, et prend néanmoins en mars un arrêté de piétonisation.
- En Ile-de-France, une Zone de Circulation Restreinte (en cas de pics de pollution) à étendre à l'ensemble du périmètre de l'autoroute A86 est en prévision, afin de réduire de 20 à 25% les émissions de « particules fines » sur ce territoire.
- Le Plan de Déplacements Inter Entreprise de Satory est un bon exemple à suivre.
  - Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'Ile -de -France oblige au 1er janvier 2018 les entreprises de plus de 100 salariés à se lancer dans une démarche « plan de déplacement interentreprises (PDIE).
  - Une charte de PDIE pour la zone d'activités de Satory-Ouest (comprend notamment Buc, Les Loges et Toussus) a été passée entre :
    - l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux),
    - VEDECOM (Véhicule décarboné communicant et sa Mobilité),
    - Nexter
    - STAT (Société des transports et affrètements du Trésor)

    Cela permet de rationaliser leur transport, de mutualiser et d'expérimenter, de développer et de promouvoir des solutions de mobilité innovantes. A suivre.

On peut, comme le suggèrent aussi certains de nos adhérents, inviter à cesser de prendre sa voiture quand c'est inutile, par exemple pour aller conduire ses enfants à l'école voisine.

Des exemples à l'étranger

En Allemagne (source partielle Le Monde) : la justice permet aux villes d'interdire les vieux diesels suite au recours d'une petite association environnementale, jugé à Leipzig en février 2018.Cela ne signifie pas que ce sera la solution choisie, mais c'est un tournant dans l'histoire de l'automobile allemande. Les solutions prônées pour améliorer la situation : développer les transports en commun, insuffisants, et faire des travaux sur les voitures existantes pour réduire les émissions de dioxyde d'azote.

En Chine : tout récemment une analyse des souhaits d'émigration des chinois a fait apparaitre la pollution de l'air comme le 3ème facteur des candidats potentiels au départ.

Qu'est ce que cela signifie pour nos actions associatives ?

Connaitre le sujet est important : VEI a déjà consacré deux exposés publics spécifiques à ce sujet en 2017 :

- air et santé avec Polluscope,
- mesures de pollution locale avec Airparif,
- amélioration de l'isolation avec l'ALEC St Quentin, gratuit et présent le mercredi de VGP (résumés et contacts disponibles sur le site ou sur demande).

Et bien sûr, de manière générale, nous devons régulièrement appeler à des transports moins polluants, à des économies d'énergie dans les bâtiments en place, et chaque fois qu'un aménagement nouveau ou de transport est programmé, rappeler ou se battre pour que celui-ci améliore la situation et ne l'empire pas. Bref faire intégrer ces données systématiquement. Pour cela, les enquêtes publiques, les commissions d'usagers, les conseils de quartiers sont des lieux privilégiés où s'exprimer.

7 Les autobus dans Versailles Grand Parc

Où en sont la restructuration et la motorisation en 2018 ? En 2016 VEI avait organisé une séance spécifique sur « les Bus dans VGP », parlant de motorisation et de projets de modifications de circuits de bus locaux dans la ville et dans tout le territoire VGP. Les 6 transporteurs concernés sont : Phébus, SAVAC, Transdev, Veolia, STAVO, Hourtoule-Lacroix (RATP pour le 171). Ils disposent de sortes de délégations de service public, prévues normalement jusqu'en 2020, date de réouverture à la concurrence, qui pourrait être repoussée à 2024.

Quel point peut-on faire en 2018 pour notre territoire, notamment sur les changements à attendre ? Par rapport au type d'énergie, il existe des bus traditionnel à fuel, à gaz pétrole liquide (GPL), à pile à combustible à hydrogène (PAC), **électrique à batterie rechargeable**, **à gaz naturel de ville (GNV)**.Ces deux derniers modes sont encouragés en Ile de France.

BUS à pile (PAC)

- Deux bus **électriques** sont en place entre Jouy et Satory. En 2019, seul un bus urbain de ce type fonctionnera à Versailles sur la ligne « Petit bois-gare rive droite » et non pas comme cela était envisagé pour la nouvelle gare routière du PEM Chantiers.
- Un bus à **hydrogène** est prévu en 2019.
- On n'évoque par pour le moment la solution locale du bus au **Gaz Naturel de Ville** qui est pourtant une possibilité technique **déjà en usage dans de nombreuses villes**.
- A noter qu'un bus « public » c'est-à-dire entrant dans le cadre STIF-IDFM est remplacé au bout de **14 ans** en Ile de France, donc qu'aucun n'est antérieur à 2004 et que les normes nouvelles (EURO 6 en 2014) sont bien meilleures que les plus anciennes.

BUS GNV

Les changements sur les lignes urbaines publiques de Versailles et communes proches :

« Ile de France Mobilité », autrefois STIF, et qui dépend de la Région, a fait réaliser une enquête des usagers sur l'IDF et une étude spécifique sur le territoire de VGP (cf. expose VEI de 2016) pour l'amélioration du service.

La logique de la révision en cours qui en résulte, réalisée par VGP, est d'élargir l'amplitude horaire, matin et soir, et d'adapter les nouvelles fréquences aux pics d'utilisation. Elle tient aussi compte de la création locale de la nouvelle gare routière du PEM Chantiers qui abritera 14 lignes.

Les modifications incluent la suppression des terminus en centre-ville et donc la « transversalisation » des lignes (un exemple A + K), c'est à dire leur allongement par fusion de plusieurs lignes se raccordant. Cette réorganisation mène à la suppression des doublons, l'amélioration ou la création des liaisons périphériques inter-quartiers à la demande des usagers et pour désengorger le cœur de ville, et l'adaptation des lignes à de nouveaux besoins de déplacement (Satory). Dans la majorité des cas, les arrêts restent les mêmes. Il faudra quand même prévoir la construction de nouveaux arrêts de bus, par exemple avec création de nouveaux parcours (le R ou à Satory). Un bus articulé est mis en place pour l'ancienne ligne B.

L'objectif est aussi de désengorger le cœur de Versailles, et de gommer certains dysfonctionnements (passage difficile du bus près de l'Eglise st Symphorien).

Les modifications devraient être toutes mises en place en même temps, pour que ce soit plus clair pour l'usager, en 2019, car la gare routière Chantiers devrait être finie.

Résultat attendu pour la partie dite « cœur urbain » pour quelques lignes de Versailles du réseau Phébus, qui transportent environ 75.000 passagers par jour : *(sources VGP)*

Référence partielle Ancienne ligne	Ligne Nouveau nom	Origine- destination	Amplitude horaire du lundi au vendredi	Fréquence Heures de pointe	Fréquence après 20H30
R	1	Passy-Université	5H30-0H30	5	Ttes les 30 mn
A-K	2	H.Mignot-Satory	5H30-0H30	7	Ttes les 30 mn
H	3	La Celle-StCloud-Porchefontaine	5H30-1H30	7	Ttes les 30 mn
G	4	Pershing-Versailles Chantiers	5h45-22H30	8	Ttes les 30 mn
C	5	Rocquencourt-Inria-petit bois	5h45-22H30	12	Ttes les 30 mn
D-K	6	Satory-Viroflay RG	6h00-22H30	12	Ttes les 30 mn
B	7	Les comtesses Parly2-Viroflay RG	6H30-20H30	20	NON
U	8	Parly2- Grands Chênes	6H30-20H30	30	NON
?	9	Passy le Chesnay-Garches gare	6H30-20H30	15	NON
E	10	Vaucresson gare-lycee J.Ferry	6H30-20H30	30	NON

Autre exemple proche de Versailles : les liaisons entre st Quentin et Parly 2 ou l'Hôpital Mignot sont renforcées, ainsi que le lien Bois d'Arcy Versailles, et avec St Cyr.

Complément (hors programme de révision « lignes publiques »)

En réponse à des demandes portées par les riverains et soutenues par VEI, voici quelques autres données locales :

- Enfin les bus « Eurolines » et Cie devraient quitter leur stationnement avenue de Sceaux pour être reportés sur le parking de la gare de St Cyr, ce qui est une bonne nouvelle pour les riverains et les usagers de ce carrefour assez infernal pour eux, moins bonne pour les voyageurs peut- être.
- La zone de la gare routière gare Rive gauche-Sceaux devrait être réaménagée, notamment pour faire face aux nouveaux flux en provenance de la gare routière du PEM Chantiers et éviter les « retournements » de bus, fréquents perturbateurs, et dangereux.

Avis de VEI vis à vis de ces transformations :

Les transports en commun sont extrêmement précieux en ville, comme entre les communes de VGP et l'amélioration de la desserte une bonne chose. On peut craindre que la circulation des bus ne soit malgré tout pas fluide à terme dans la zone périphérique du Pôle d'Echanges Multimodal de Chantiers qui devrait ouvrir en 2019. Y assurer un trafic fluide est important, tout ce qui peut être mis en « site propre » donc réservé, est favorable, ainsi que tout ce qui contribue à des régulations. Nous regrettons qu'un plus grand nombre de bus « propres » ne puissent y être mis en place à l'occasion des nouveaux aménagements, pour diminuer la forte pollution aux heures de pointe. Nous avons aussi demandé en groupe de travail des formations spécifiques pour les chauffeurs circulant près des zones surchargées de piétons scolaires.

La circulation des bus, les transporteurs l'ont mesurée, est quotidiennement gênée par les incivilités de la part des voitures, mais aussi par le nombre important de camions effectuant des livraisons surtout le matin, alors qu'elles sont interdites à ces heures de pointe. Nous demandons depuis longtemps plus de sévérité pour ces infractions qui diminuent les performances des bus eux-mêmes !

8 Les arbres à Versailles : VEI interroge les versaillais.

Les arbres, en forêt ou dans la ville sont nombreux à Versailles. Ils s'inscrivent dans nos imaginaires individuel ou collectif, de manière bien différente. Nous avons demandé à des versaillais des témoignages.

Abattre un arbre fait réagir. Mais les dernières pétitions locales portant sur les arbres, masquaient sournoisement des problèmes de stationnement induits par la diminution des places que nécessite le développement des arbres.

Mieux connaitre et observer les arbres, les respecter, penser à demain, tel est l'objectif de cette partie. Un effort de tous et un dialogue éclairé permettraient de progresser.

Quel sens ont les arbres pour vous ? Quelques réponses

« L'arbre, c'est toute une symbolique. C'est la présence du vivant et de l'homme dans l'espace de la ville. C'est la vie de l'homme qui transparait à travers l'arbre que l'on regarde : il nait, il grandit, il vit, il se forme et parfois même se déforme. Il a un rôle écologique fondamental en ville : il fertilise le sol, il crée un micro climat : de l'ombrage, de humidité, de la fraicheur. »

« Ce qui m'attire en matière d'arbres à Versailles, c'est que cette ville est unique par ses alignements des avenues, notamment les doubles alignements du Trident qui ont été préservés depuis des siècles : aujourd'hui gérer et préserver ce patrimoine historique, c'est extraordinaire. »

« Les arbres, on a l'impression qu'ils ne changent pas, qu'ils sont intemporels. En France, on n'aime pas quand les décors changent, et on a l'impression qu'ils n'ont pas changé depuis notre enfance. Alors qu'un arbre, ça grandit et puis ça meurt. L'important c'est d'en replanter ! »

L'intérêt des français pour les arbres sur le long terme

Actuellement les citoyens des villes de France sont de plus en plus intéressés, voir soucieux des espaces verts qui les environnent. Toutefois cette prise de conscience est récente, comme nous allons le montrer en regardant comment a évolué l'intérêt des français pour les arbres sur une longue période.

Commençons notre voyage au 18ème siècle. Près de 5 Français sur 6 habitent à la campagne. L'intérêt que portent les Français aux arbres fait alors partie de leurs conditions de vie : l'arbre est là pour le chauffage, les charpentes, les tisanes, … Dans les villes, la mode est à la création de jardin comme celui de Trianon à Versailles qui abrite une collection d'arbres du monde entier. Au cours du 18ème siècle les bases de la science moderne sont posées en Europe occidentale avec la création d'académies scientifiques qui s'intéressent entre autres aux végétaux.

Le 19ème siècle est marqué au début par de lourdes pertes dues aux guerres napoléoniennes suivies d'une démographie peu expansive. Après le siècle des lumières qui a vu un essor scientifique, le 19ème siècle est marqué par l'essor de l'industrie qui exige un exode rural pour remplir les usines de toutes sortes. Malgré cela la France reste encore un grand pays agricole et l'intérêt que portent les Français à leurs arbres n'a pas beaucoup évolué par rapport au 18ème siècle. En particulier, c'est au début du 19e siècle que le Museum installe à Versailles son

arboretum sur une ancienne ferme royale. C'est à la fin du 19ème siècle que les rangées du boulevard de la République sont plantées pour la première fois, pour répondre à un besoin d'agrément.

La rupture apparait au début du 20ème siècle. La première guerre mondiale génère de très nombreux morts. Avec eux s'en vont toute une connaissance de terrain et un certain intérêt pour les arbres. D'autres priorités surgissent. Par exemple l'arborétum de Chèvreloup va devenir un jardin potager au cours de la deuxième guerre mondiale. De plus, juste à la fin de la guerre, le secteur industriel devient prépondérant avec, entre autres, la fabrication d'automobiles pour le plus grand nombre qui commence entre les deux guerres, puis reprend de manière exponentielle après la deuxième guerre mondiale. Pendant 30 ans, tout va être fait pour faciliter la vie de la voiture en ville : les carrefours vont être étudiés pour que les voitures les franchissent rapidement. Dans ce contexte les alignements du boulevard de la République vont devenir presque naturellement un parking pour les riverains et les automobilistes qui viennent des villes alentour prendre le train pour Paris.

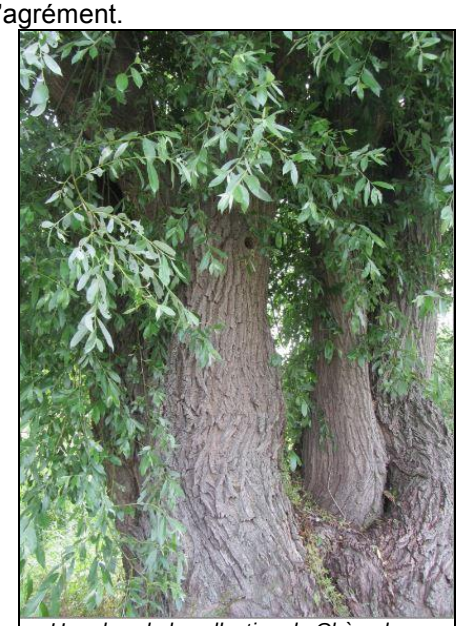
Un arbre de la collection de Chèvreloup

Il faut attendre les travaux du club de Rome de1972 connu en français sous le titre-question « Halte à la croissance ? ». Leur parution intervient à l'apogée de la période dite des Trente Glorieuses, une période de croissance sans précédent dans les pays développés et qui laissait penser que celle-ci était sans limite imaginable. La place des arbres dans le cœur de français est alors à son minimum.

Ce concept d'écologie politique va d'abord être repris en France par l'extrême gauche, puis va se diffuser sur tout le spectre politique en quelques dizaines d'années. Au début des années 2000, des grandes agglomérations, comme la communauté de Lyon, vont mettre en place avec des sociétés de travaux publics des cahiers des charges en relation avec les espaces verts, comme la cohabitation tuyaux – racines ou les fosses de plantation d'arbres. D'autres villes, comme Versailles vont supprimer les produits phytosanitaires toxiques. Ces démarches répondent dans la population, après une longue période d'ignorance, à un regain d'intérêt pour les espaces verts.

René Pollet

Plaidoyer pour une forêt

Aussi loin que porte ma mémoire, qu'il s'agisse de jeux, de promenades ou de cueillettes, c'est à la forêt de Versailles que je pense. Je l'ai parcourue dans tous les sens depuis si longtemps !

Sérieusement étrillée par l'automobile, l'urbanisation et les aléas climatiques, voilà maintenant que l'ONF, depuis quelques années, procède à des coupes. Quelles que soient les raisons techniques - sans doute pertinentes – qui les motivent, j'ai beaucoup de mal à comprendre ces coupes « rases » qui transforment une parcelle en espace lunaire … et dénature un paysage … pour des années.

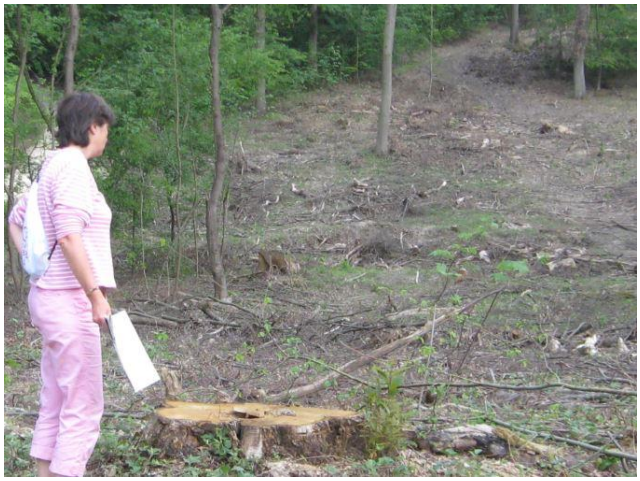

Spectacle désolant que de voir un arbre qui a mis des dizaines d'années à pousser, jeté à terre, tronçonné en quelques minutes par cette machine diabolique … la tronçonneuse ? Guillotine des arbres !

Et dans quel état est laissé le chantier : sous-bois défoncé par les engins, branches recouvrant le sol, grumes et bois coupés restant en place pendant des mois voire des années …

L'avenir ne s'annonce pas mieux. En se promenant, il suffit d'observer les martelages en cours (à la peinture rouge maintenant !) pour voir que beaucoup d'arbres sont en sursis … Pitié pour la forêt, Messieurs, pitié !

Guy Bourachot

En 2018 l'Office National des Forêts s'adapte aux exigences sociétales

L'O.N.F. adopte une nouvelle politique de gestion des forêts urbaines et périurbaines pour répondre à une forte demande du public fréquentant ces forêts. Dans les années qui viennent, l'Office va définitivement renoncer aux coupes rases et privilégier la futaie irrégulière. Cette pratique sylvicole maintient un couvert boisé raisonnable. Elle évite donc des modifications brusques du paysage tout en garantissant un renouvellement de la forêt, il est vrai plus lent et à un coût supérieur, et pas forcément avec le même équilibre entre essences. Une période transitoire s'annonce.

Extrait de communiqué du site Amis des forêts

Les haies fruitières : Il n'y a pas que de l'ancien au Potager du Roi

Le Potager du Roi est un conservatoire de formes anciennes d'arbres fruitiers. Mais on ne sait pas forcément que c'est aussi un lieu de production, de formation, d'innovations et de rencontres. Il est géré par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage (Ministère de l'Agriculture).

Les habitants de Versailles tiennent au Potager du Roi. Il a toute sa place dans la ville.

Dans le cadre de la réflexion sur les enjeux actuels, les équipes (salariés, étudiants, chercheurs) étudient la façon de conjuguer la vocation du Potager, la non utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et l'équilibre économique. Il faut un accompagnement innovant.

C'est ainsi que sont mises en place depuis l'automne 2017, **les haies fruitières mixtes.**

Qu'est-ce qu'une haie fruitière mixte ? Comme son nom l'indique elle est composée de petits fruitiers : néflier, maqui du Chili, goumi du Japon, arbousier … Elle rappelle la haie bocagère traditionnelle. **Quelle est son utilité ?** Produire de petits fruits, limiter la propagation des maladies, favoriser la régulation naturelle des populations de ravageurs, permettre les interactions racinaires **et encore ?** Développer des populations d'auxiliaires (insectes par exemple) pour les fruitiers voisins. Les déchets de tonte et de taille sont placés au pied des végétaux pour permettre le recyclage des matières organiques et optimiser l'hydratation du sol.

Où les voir ? Le visiteur peut déjà les observer et va les voir se développer dans le jardin Lelieur (proche de l'entrée des visiteurs) sur près de 60 mètres de long et dans le 5° des Onze sur près de 50 mètres.

Si chacune de ces haies possède sa finalité de proximité, le but recherché à terme est l'atteinte d'un équilibre biologique avec notamment une plus grande stabilité hydrique.

Ces deux haies **respectent la cohérence visuelle du site**, les hauteurs de mur, les perspectives, les passages voûtés ouverts au public, et à terme la vision de l'extérieur depuis la grille des Bourdonnais devrait être embellie.

Ce sont les premières ; d'autres haies intégrant les pommiers et les poiriers trouveront leur place dans le Potager du Roi.

Béatrice Floch (beatrice.floch2@orange.fr) d'après le Nashi Flash numéro 44
avec l'autorisation d'Antoine Jacobsohn, directeur du Potager du Roi.

Les arbres des espaces publics à Versailles

D'après des entretiens avec le Service des espaces verts et un ingénieur forestier.

La ville de Versailles est riche de ses **alignements d'arbres de grande longueur**, soit 36 km d'avenues arborées. Ils remontent au XVIIe et au XVIII siècle : les « doubles alignements du Trident », les trois avenues menant au Château ainsi que d'autres avenues et boulevards de la ville (du Roi, de la Reine, St Antoine, ...).

Au XXe siècle, ces alignements sont bien souvent devenus des zones de parking, goudronnés ou non. De 1920 à 1975, le patrimoine arboré de la ville a complètement évolué en raison de l'attaque de la graphiose qui a décimé les Ormes. Les gestionnaires de l'époque, en 1920, ont choisi de replanter les alignements avec de nouvelles espèces, toujours en place à l'heure actuelle.

Quatre **essences d'arbres** sont principalement plantées :

- le tilleul est très présent (51%) pour des raisons historiques en lien avec les plantations de cette espèce dans le parc du château,
- le platane (36%) se trouve dans le Trident,
- l'érable (5%),
- et le marronnier d'Inde (4%).

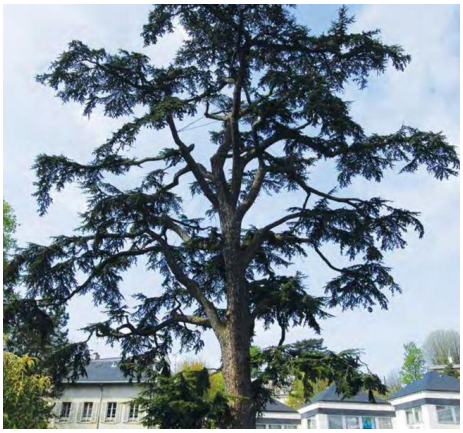

Les arbres souffrent en ville car ils sont soumis à des sols pauvres et à des blessures. Ils y vivent moins longtemps que dans la nature, parfois deux fois moins. Contrairement à ce beaucoup pensent, **l'âge moyen** des arbres à Versailles est de 60 ans et, sur certains boulevards il n'est que de 40 ans (Bd République) et non plus de 100 ans. Seuls quelques arbres remarquables, isolés, ont atteint un âge important comme le Cèdre des Condamines sur la photo de droite.

L'état sanitaire des arbres à Versailles est suivi au plus près

L'état sanitaire des arbres à Versailles est globalement satisfaisant grâce à un suivi attentif. Les arbres trop vieux, trop malades ou devenus dangereux sont coupés et remplacés systématiquement.

En ville, les maladies sont dues aux insectes, virus, mais surtout aux champignons qui attaquent en priorité les arbres fragilisés.

Les maladies se rencontrent aussi dans la nature ou dans les parcs et jardins, mais l'arbre d'alignement de ville y est plus sensible, car il est soumis à des agressions supplémentaires : sols pauvres, compactés, parfois engorgés, effet de sécheresse estivale accentué, travaux blessant troncs et racines, blessures sur le tronc, élagages répétés pour des raisons de sécurité ou d'esthétique : affaibli, l'arbre sera ensuite une cible de choix pour les organismes pathogènes.

Les atteintes peuvent toucher les feuilles, les branches, les troncs ou les racines (apprenez à les observer : voir photos sur le site de VEI).

- Les racines peuvent être coupées en cas de travaux de canalisations ou de voirie, ou par compactage des sols lié au parking de véhicules sous les arbres.
- L'altération du bois blessé entraine une moindre résistance du tronc ou des branches, une réduction des racines, pouvant entrainer la chute de l'arbre ou de branches (même sans vent).
- Les blessures des branches par élagage ou bris par le vent sont les portes d'entrée des champignons pathogènes.

Les insectes, champignons et virus attaquant les feuilles diminuent la photosynthèse et la vitalité de l'arbre, qui attrape ensuite des maladies supplémentaires...double peine.

Comment identifier un arbre en mauvais état ?

- pour les champignons pourridiés du bois : des blessures anciennes non refermées, refermées suintantes, champignons (carpophores) au pied de l'arbre, sur le tronc ou les branches, des fourches où l'eau et les feuilles s'accumulent. Dans certains cas, un scanner de l'arbre peut être réalisé.
- pour les parasites des feuilles : des chutes précoces des feuilles, des décolorations ou déformations du feuillage, des jeunes pousses de l'année qui sèchent.
- pour les racines : on ne voit rien tant que l'arbre ne tombe pas.. ce qui peut être catastrophique.

Les maladies recensées à Versailles comme ailleurs, sont spécifiques de chaque espèce.

Pour éviter par contamination une trop grande extension des maladies, il est préférable de diversifier les espèces, ce qui peut être fait lors des replantations

Ainsi la mineuse du marronnier est une chenille qui mange les feuilles : les arbres en perdent leurs feuilles dès l'été, et s'affaiblissent d'année en année (par exemple aux Carrés St Louis).

Le tilleul héberge d'importantes populations de pucerons et d'acariens ce qui a pour résultat des exsudats, « les points de colle » » que l'on retrouve sur les objets laissés sous le houppier. Les tilleuls les supportent bien. De fait, la principale faiblesse du tilleul provient de la sensibilité de son bois aux attaques fongiques et donc des blessures qui lui sont infligées (cf.nos boulevards)

Le platane, présent sur le Trident, peut être atteint par des maladies aux noms effrayants : l'anthracnose et le chancre coloré (champignons), et le tigre du platane, insecte qui attaque en période de sècheresse..

Le renouvellement et les plantations

Procéder au renouvellement des arbres est donc une nécessité pour le maintien du patrimoine arboré municipal.

La gestion d'un alignement est contraignante puisque pour en respecter l'esprit tous les arbres doivent avoir le même âge et donc être plantés en même temps.

Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer de la longévité des arbres plantés : sol profond riche et frais, protection active ou passive contre les blessures des troncs et le compactage des sols notamment par les voitures en stationnement, élagage soigné. Par nature, les alignements conduisent à ce que pendant une dizaine d'années, quand les arbres sont jeunes, l'effet d'alignement soit atténué. Mais ensuite, on en profitera pendant 50 ans et parfois plus …

L'autre choix est d'accepter une hétérogénéité de l'âge des alignements et une diversité au sein de ceux-ci, au fur et à mesure du remplacement des tiges, tout en s'assurant que les jeunes arbres auront suffisamment d'espace pour se développer de manière équilibrée (ce qui dépend de l'espace entre chaque arbre).

Dans un square, le problème est moins lié à l'alignement mais peut l'être tout autant aux voitures : ainsi pour les 4 Carres St Louis où les marronniers sont certes tous atteints par la mineuse, l'état des arbres est meilleur sur le square des enfants, lequel est sans parking.

La ville de Versailles a mis en place un plan de renouvellement pluriannuel de ses arbres, basé sur l'évaluation de leur état et, bien sûr, leur dangerosité à court ou moyen terme. En moyenne 60 arbres sont replantés par an (200 en 2016), hors travaux de voirie qui peuvent l'inclure, ce qui permet de lisser le renouvellement dans le temps.

Lorsqu'on coupe un arbre en ville, c'est pour en replanter un autre, ou donner plus d'espace aux arbres voisins. De beaux exemples de reconstitution d'alignements à différents stades de développement sont visibles avenue Franchet d'Esperey, avenue des Etats-Unis et tout récemment rue de l'Abbé Rousseau.

- Elagage : 280 000€
- Renouvellement : 60 000€
- Arrosage : 20 000€

Les arbres replantés à Versailles sont des « hautes tiges ». Ils ont déjà environ 3 mètres. Il leur faut trois ans pour reprendre leur croissance en hauteur car ils ont d'abord besoin de développer leur système racinaire. Ensuite, leur pousse annuelle est de 30 à 50 cm par an.

- Espaces publics : 20 000 arbres
- 10 700 arbres cartographiés (SIG)
- Gestion spécifique par un agent de la ville : https://www.esrifrance.fr/sig2009/sigversarbor.htm

Le budget consacré par la ville de Versailles à l'entretien des arbres est d'environ 300 000€, ce qui est relativement peu par rapport au budget total de la ville. Le remplacement d'un arbre coute de l'ordre de 1500 €, pour une durée de vie urbaine d'environ 60 ans.

Conclusion :

La gestion des arbres en ville est souvent un sujet sensible, car nul n'aime voir abattre un arbre, surtout lorsqu'il fait partie de son quotidien. Parfois entre l'arbre ou la voiture, il faut choisir. Les graines magiques à croissance accélérée du druide Panoramix n'ont pas été retrouvées et il faut avoir la patience d'attendre parfois un peu pour offrir aux générations à venir des arbres alignés sains, vigoureux et longévifs.

9 Un mot sur notre fonctionnement et un appel à votre soutien

VEI défend l'environnement partout où c'est possible. VEI fonctionne grâce aux efforts réguliers de ses bénévoles, qui lui consacrent leur temps et leur efforts : commissions d'usagers, groupes de travail, conseils de quartier, contributions écrites aux enquêtes publiques, tenue du site, activités et visites gratuites, bulletin annuel.

Si vous appréciez ce qui est fait, même si vous ne pouvez donner votre temps, adhérez ou renouvelez vos cotisations. Elles sont un réel soutien et un encouragement pour nous, outre l'assise juridique qu'elle nous assure.

Message de notre trésorière : N'attendez pas l'AG !
Vous nous faciliterez le travail en envoyant votre cotisation 2018 de 15€ à l'ordre de VEI, par la poste ou encore par virement en demandant par mail le n° IBAN de l'association.

Merci de votre soutien.